

BENEVA ne couvre pas le vol ou la perte de biens

Le régime d'assurance collective ASSUREQ est une assurance de personnes et non de biens. L'assurance voyage ne comprend pas la protection en cas de vol ou de perte de biens matériels.

Les gens qui subissent un vol ou des pertes matérielles en voyage peuvent être couverts par leur assurance maison, l'assurance de leur carte de crédit ou par une assurance individuelle avec Croix bleue ou le CAA par exemple.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Johanne Freire

Conseillère à la sécurité sociale

AREQ (CSQ)

T [418 525-0611](tel:418-525-0611), poste 3073